



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 13 DECEMBRE 2016**

Secrétaire de séance : Benoît Blanc

Excusés : Jean-Paul Ducreux, Stéphane Rimaud, Géraldine Obriot

### **► SYDER : Présentation du bilan énergétique des années 2013/2014/2015 :**

Suite à l'adhésion à la convention du Conseil en Energie Partagé (signé en juin 2015), Eric Souvy intervient pour nous présenter le diagnostic des consommations d'énergie (eau, électricité, fioul), pour l'ensemble des bâtiments communaux, qui représente 10,3 % du budget communal.

En résumé, l'évolution de la consommation est en baisse pour l'éclairage public et le fioul et stable pour l'électricité (baisse des consommations, hausse du prix). Par contre, les consommations d'eau sont en hausse (dus en partie à une fuite d'eau, détecté tardivement, sur le plateau sportif).

A partir de ce bilan énergétique, un programme d'action sera mis en place, accompagné par le Conseil en Energie Partagé du SYDER.

### **► Validation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2016 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

### **► Compte-rendu des délégations du Maire :**

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un nouveau contrat pour Colette Perret (Agence Postale) pour la période du 5 janvier au 5 mars : lundi matin, mercredi matin, vendredi après-midi.
- Un poste incendie est en disfonctionnement au lotissement Les Primevères. Un devis de remplacement pour un montant de 3 316 € a été présenté. Dans un premier temps, un accord a été donné à l'entreprise Suez pour une réparation avec du matériel d'occasion pour un montant de 400 € H.T.
- Un cambriolage au local technique a eu lieu le week-end du 4 au 5 décembre. Une plainte à la gendarmerie a été déposée (le préjudice pourrait s'élever à plus de 5 000 €) et une déclaration de sinistre faite auprès de notre assureur.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'une nouvelle convention avec le SYDER pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de cinéma.

### **► Délibération pour fixation du forfait communal 2017 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention annuelle établie entre l'OGEC et la commune de Longessaigne. Cette convention a pour but de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement de l'école.

Après présentation du budget prévisionnel fourni par l'OGEC, Mr le Maire ouvre le débat et demande à l'assemblée de se prononcer, afin de fixer le forfait communal.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal fixe le forfait communal, pour l'année scolaire 2016/2017, à 470 € par enfant. Ce qui représente un montant de subvention annuelle de 38 540 € pour 82 élèves présents à la rentrée.

### **► Validation du règlement intérieur de la cantine municipale :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de règlement intérieur de la cantine municipale. Après quelques remarques et précisions, une version finale est élaborée.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition de règlement.

Il sera affiché à la cantine scolaire et, distribué à l'APEL, à l'OGEC, aux enseignants, aux agents de surveillance et aux parents d'élèves (*qui devront en faire une lecture conjointe à leurs enfants*).

**► Délibération : augmentation du temps de travail d'un agent technique :**

Monsieur le Maire nous informe de la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent technique chargé de la cantine scolaire. Le temps de travail actuel est de 18h par semaine. Pour faire correspondre avec les temps de travaux effectivement réalisés, Monsieur le Maire propose de faire évoluer le contrat à 19,5h par semaine afin de supprimer le paiement mensuel d'heures complémentaires. Cette modification représente un coût total de 1 105 € par an (charges patronales comprises).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

**► Convention déneigement : mise à jour et actualisation des tarifs pour 2017 :**

Daniel Vermare rappelle qu'une convention a été signée entre la mairie et Mr Daniel Notin pour le déneigement. Compte tenu de la variation des indices de revalorisation, définis antérieurement, la commission Voirie propose le maintien du tarif de cette convention, à savoir 50,50 € de l'heure.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**► Délibération : participation SIVOS pour 2017 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la participation communale au SIVOS du collège de Sainte Foy l'Argentière d'un montant de 176,63 € pour l'année 2017, soit assurée par recouvrement direct sur les contribuables, comme pour les années précédentes. Pour l'année scolaire 2016-2017, neuf élèves de la commune sont scolarisés au collège.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

**► Délibération : tarifs de location des salles communales pour l'année 2017 :**

Suivant les indices du coût de la construction, les tarifs de location de la salle polyvalente, de la salle de la cantine et de la salle de cinéma devraient augmenter très faiblement, M. le Maire propose de ne pas modifier ces tarifs et de maintenir ces niveaux de prix (qui n'ont subi aucunes variations depuis le 01/01/2013).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien des tarifs de location pour l'année 2017.

	<b>Tarifs 2017</b>
<b>Salle de la cantine / Salle de cinéma</b>	84 €
<b>Supplément pour utilisation le lendemain</b>	42 €

	<b>Associations adhérentes au Comité</b>	<b>Particuliers de la Commune</b>	<b>Personnes de l'extérieur</b>	<b>Jeunes de la Commune 18 – 20 ans</b>
<b>Location de la salle polyvalente pour les bals publics payants</b>	345 €	Non louée	Non louée	Non louée
<b>Location de la salle polyvalente seule avec utilisation du frigo</b>	59 €	152 €	238 €	73 €
<b>Location de la salle polyvalente avec la cuisine (+ une recharge de gaz)</b>	59 €	238 €	357 €	119 €

► **Délibération : tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2017 :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, du maintien des tarifs concernant les concessions au cimetière qui seront applicables à compter du 01/01/2017. Ces tarifs n'ont pas subi de modification depuis le 01/01/2014.

	<b>Achat</b>	<b>Renouvellement</b>
Concession simple	600 €	170 €
Concession double	850 €	290 €
Concession simple avec ré hausse	700 €	170 €
Concession double avec ré hausse	985 €	290 €

<b>Columbarium</b>	<b>Achat</b>
Case funéraire trentenaire (2 personnes)	400 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	120 €

► **Décisions modificatives / Budgets 2016 (modification précédente délibération) :**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de modifier la délibération prise lors de la séance du 15 novembre 2016. Le changement concerne une erreur technique commise sur le numéro de compte des dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

► **CAUE : opportunité d'adhésion pour 2017 :**

Monsieur le Maire informe de la proposition d'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Cette adhésion permettrait l'apport de conseils et d'aide à l'aménagement urbain (8 jours de conseil par an gratuits pour les communes de moins de 3500 habitants). Le coût de l'adhésion annuelle est de 200 €.

En vue de l'aménagement d'un futur lotissement communal, Monsieur le Maire propose l'adhésion au CAUE pour l'année 2017. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► **Halle-préau : point sur avancement du dossier et financement :**

- Monsieur le Maire nous informe d'un désaccord avec les calculs du Département sur le montant de la subvention allouée pour l'année 2016, qui représenterait une baisse de 49 770 €, par rapport à ce qui était prévu au contrat pluriannuel. Après prise de contact avec les services ayant instruit notre demande d'arrêté de subvention, une rencontre a eu lieu avec Richard Chermette, notre Conseiller Départemental, et grâce à son intervention, nous avons obtenu un rendez-vous avec Bruno Peylachon, vice-président du Département, en charge de ces dossiers. Cette rencontre aura lieu au siège du Département le 5 janvier 2017, afin de clarifier ce dossier.

- Une rencontre technique a eu lieu avec ENEDIS pour le dévoiement par la rue de l'église et l'enfouissement de la ligne HTA (haute tension) qui passe sous le futur bâtiment et traverse le terrain du futur lotissement communal. Un devis a été établi pour un montant de 39 666,67 €. Pour réaliser l'ensemble de cette opération, la participation financière communale demandée devrait représenter 14 585,90 €. Avec Michel Rampon, en charge de ce dossier, nous avons rencontré un responsable technique (chargé d'urbanisme) au SYDER, a qui nous avons demandé s'il y avait une possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage au syndicat, afin de profiter de certains abattements. Nous avons quelques éléments de réponses, qui demandent à être précisés. Une décision pourrait être prise assez rapidement.

► **Questions diverses :**

- **Urbanisme & PLU :** Monsieur le Maire informe le Conseil du souhait d'inviter les propriétaires, ayant réalisé des travaux sans autorisation d'urbanisme, à faire le nécessaire pour régulariser leur situation.

Il précise que le PLU modifié est exécutoire depuis le 17 octobre 2016, et que depuis cette date, nous n'avons pas eu de retours d'observations (*dans les 2 mois*) de la Préfecture, à laquelle nous avons soumis, comme il se doit, le document pour le contrôle de légalité.



- SCoT Monts du Lyonnais: La Préfecture n'ayant fait aucune observations, lors de son contrôle de légalité, le SCoT sera exécutoire à partir du 13 janvier 2017. Si nécessaire, la commune devra mettre son PLU en conformité dans un délai de 1 à 3 ans, suivant les changements à opérer (procédure de révision ou de modification).
- Elagage : Un devis pour l'élagage, des trois arbres derrière le monument aux morts, du cèdre de la rue centrale et de deux arbres à l'entrée du cimetière, a été établi par l'entreprise Terraillon de Longessaigne pour un montant de 900 €. Le devis est accepté à l'unanimité.
- Bibliothèque : Un devis pour l'achat d'un meuble de présentation des magazines périodiques pour la bibliothèque a été établi par l'entreprise Mobidécors de Bonson (42) pour un montant de 1 312 € TTC. Ce devis est accepté à l'unanimité.
- Chaufferie collective : La chaufferie est raccordée à tous les bâtiments communaux et fonctionne depuis quelques jours, quelques réglages seront sans doute encore nécessaires. Une visite entre le Syder, le chauffagiste (Bealem), l'entreprise de maintenance (Someci) choisie par le Syder et avec les agents techniques communaux est prévue le jeudi 15 décembre afin de leur présenter le fonctionnement et la maintenance du système, ainsi que leur préciser les tâches hebdomadaires qu'ils auront à effectuer.
- Brigades vertes : Daniel Vermare donne lecture d'une lettre concernant le changement de tarif d'intervention des brigades vertes sur la commune.
- Dispositif « Participation citoyenne » : suite à plusieurs cambriolages et à la demande d'un certain nombre de citoyens demandant des mesures de prévention, il a été décidé d'organiser une réunion publique avec le concours de la gendarmerie. Un contact sera pris très prochainement.